

Projet Pédagogique Jeunesse 2020-2021 - 2022

Lieu : Centre Social Saint Roch 59400 Cambrai

Tél. : 03.27.81.44.78

Email : juliengcsst@gmail.com

Président de l'association :

Monsieur Prévost Thierry

Directeur de la structure :

Monsieur Lenglet Willy

Public : Adolescents âgés majoritairement de 11 à 17 ans

Le projet Social du Centre Social Saint-Roch

Des valeurs aux intentions éducatives.

Le projet pédagogique se construit à partir du projet social du Centre Social saint Roch et de la réflexion menée par l'équipe permanente de la structure.

Le projet est un outil « vivant » au service de l'équipe pédagogique qui donne un cadre de référence, qui peut cependant être modifié. Il évolue chaque année afin de répondre au mieux à la structure qu'il sert.

Le Centre Social saint Roch souhaite aujourd'hui mettre en avant des valeurs qui fondent son nouveau projet social.

« S'informer, se former, se responsabiliser »

Nous voulons développer la communication sous toutes ses formes, car grâce à une bonne communication l'ensemble de l'équipe est cohérente, soudée et nous permet de travailler en transversalité avec tous les acteurs du centre social.

Les relations humaines sont au centre du projet afin d'amener une dynamique positive et collective. Différentes formations pourront être proposées aux membres de l'équipe, à des habitants investis et des personnes membres de groupes déjà constitués afin que ces personnes puissent à leur tour partager et responsabiliser d'autres sur certains thèmes. (Se former à la gestion de conflit, favoriser l'égalité sur le numérique, développer les actions intergénérationnelles) Le travail en transversalité permet de pérenniser la concertation du quartier.

L'écoute active et l'empathie sera une première étape de prise de conscience au sein du centre, du quartier. La formation et la communication nous permettra de mieux aborder certaines situations. Ce sera ensuite un plan d'actions intégré à tous les niveaux du centre afin de respecter au mieux l'égalité entre tous les individus et ainsi se responsabiliser personnellement face aux problèmes rencontrés.

L'organisation d'actions intergénérationnelles est favorisée : la rencontre de générations est un premier pallier accessible à tous avec l'acceptation des autres et de la différence. De fait, la transversalité entre les ''secteurs identifiés en tranche d'âge'' est mise en place afin d'œuvrer ensemble dans un but commun.

A l'instar de ce qui est souhaité en interne, le centre confortera son ouverture vers l'extérieur ; notamment en proposant à nouveau des concertations de quartier avec les acteurs identifiés et partenaires.

L'idée est d'œuvrer ensemble vers des améliorations du quotidien des habitants et non de se contenter de ce qui est réalisable seul.

« Agir pour soi, agir pour les autres, agir en équipe »

Cet axe est en lien direct avec l'axe précédent, afin que nos actions soient plus ancrées dans la vie du quartier. Chaque personne avec ses expériences et ses connaissances apportent aux autres « des bagages » dans le but de les partager et de travailler en équipe. Pour nous le travail en équipe est primordial c'est par ce biais que nous pouvons proposer des nouveautés en termes d'activités, pratiques et discussions.

Le centre social devra veiller à toujours considérer les habitants du quartier comme des « acteurs élémentaire ou essentiels au bon fonctionnement».

Ils sont présents dans la vie du centre, de leur quartier et de leur ville.

Le centre doit mettre en avant les habitants afin qu'ils soient le « moteur » des différentes actions, services et prestations misent en place au sein du centre et sur le quartier

Il s'agit ici de pérenniser et développer le bénévolat ainsi que s'adapter aux contraintes actuelles. D'accueillir des intentions même ponctuelles tournées vers le mieux vivre ensemble mais aussi de pouvoir donner son avis, s'exprimer, et travailler en équipe.

Les valeurs du centre social doivent être transmises davantage dans les actes de la vie quotidienne, ce que chacune et chacun peut faire à son niveau doit être pris en compte, encouragé et valorisé. La parole des adhérents, élément basique de la communication sera partagée via différents outils comme des plateformes d'échanges, débats et sondages afin que chacun soit entendu.

« Vivre plus sereinement »

En s'appuyant sur les expériences menées à partir de l'atelier bien dans sa tête bien dans son corps, estime de soi, de la mise en œuvre du réseau de visite à domicile, des séances de gym douce, ateliers manuels, le centre veut pérenniser et amplifier des actions en faveur de la santé des habitants, faciliter les déplacements dans le quartier, dans la ville et au-delà.

Le centre est régulièrement cité comme étant une « deuxième maison », « un lieu où l'on s'y sent bien » par les adhérents. L'impact du centre sur le bien-être est prouvé grâce aux retours de plusieurs habitants ce qui montre l'utilité sanitaire et sociale de ce lieu. Nous essayons de mettre en place ce qu'il faut pour créer un lieu de ressources culturelles, pédagogiques, sociales, et également un lieu de ressources morales et physiques.

La prise en compte du vieillissement de la population à l'échelle locale est incontournable ; elle se traduit par l'accueil de retraités au sein d'activités en tant qu'adhérents ou bénévoles. La présence auprès de ce public nous permet de repérer leurs besoins grâce à leurs dires : « je ne vois plus mes enfants, mes petits-enfants, « je ne comprends pas les nouvelles technologies », « je me sens isolé à cause de ma santé », « j'ai l'impression d'être dépassée par la vie quotidienne ». Ces besoins nous pouvons aussi les constater auprès du public accueillis dans le cadre des suivis RSA ce constat découle de ce fait sur leurs enfants et/ou entourage.

Le centre social met à disposition une médiatrice santé, qui a pour mission de faciliter l'accès et le recours aux soins des personnes fragilisées, elle informe et oriente. Elle travaille avec les partenaires locaux du domaine de la santé, mène des ateliers collectifs avec les adultes, enfants, famille. Ceux-ci permettent aux publics accueillis d'apprendre et d'acquérir des compétences tout en développant leurs connaissances.

Les nouvelles pratiques du « numérique » et la « gymnastique cognitive » se développent au sein de la structure mais également en dehors de celle-ci sous différentes formes afin de créer du lien entre tous les secteurs et tous les publics par le biais d'ateliers collectifs ou d'initiations individuel aux différentes technologies (ordinateurs, tablettes, logiciels divers, imprimante 3D, internet, réseaux sociaux, ...)

La mise à disposition de véhicules (vélos, triporteur, voiture, ...) au sein du centre social permet aux habitants du quartier, de se déplacer plus aisément dans la ville et ses alentours, permettant une meilleure autonomie et mobilité.

Le centre se veut être un lieu de ressources pour les personnes un endroit où l'on peut prendre soin de sa santé, pouvoir souffler, se confier, partager, se rencontrer et apprendre tout en se divertissant.

Quartiers prioritaires de la ville de Cambrai

Le quartier prioritaire est un dispositif issu de la politique de la ville (QPV).

Il a pour but de réduire la complexité du maillage des zones socialement défavorisées, afin d'améliorer le quotidien des personnes résidant dans ces quartiers, via différents acteurs sociaux et partenariat.

La ville de Cambrai compte quatre quartiers prioritaires :

- Quartier Saint Roch
- Quartier centre-ville, Saint Géry
- Quartier Amérique
- Quartier d'Esnes

Le quartier Saint Roch est composé majoritairement de femme qui ne cesse d'accroître depuis 2015.

La population sur ce quartier est jeune, cela permet de dynamiser le quartier et de monter de nouveaux projets avec eux.

Il y a une présence importante de familles monoparentales au sein du quartier

Le nombre d'allocataires isolées sur le quartier est supérieur au nombre de la ville ce qui accentue le besoin et la nécessité de la présence d'une structure d'actions sociales et socio-culturelles.

Les couples avec enfants et familles monoparentales représentent plus de 53% de la population du quartier, la présence de services d'accueil de mineur est donc importante pour le développement relationnel et le bien être des parents comme des enfants

Nous allons travailler sur les problématiques suivantes :

Oisiveté (errance)

Des jeunes expriment leur mal-être, leur manque de repères par une oisiveté nocive (traînent devant les immeubles et terrains de sports, restent cloisonnés dans le quartier...). L'écoute et l'incitation à fréquenter le centre sont développées envers ce public afin qu'ils s'y retrouvent. Nous proposons des activités en extérieur afin de susciter l'envie de découvrir d'autres structures en favorisant le partenariat, ce qui permet aux jeunes d'aller vers l'autre.

Autonomie

Les jeunes sont peu responsables et autonomes, ils n'osent pas prendre de décisions. Ils attendent que les actions soient impulsées par les différents animateurs (activités, séjours, sorties...). Leurs idées et leurs propositions sont intégrées de façon systématique et travaillées avec eux pour la réalisation des différents plannings.

Citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est un moyen de plus en plus important pour enseigner aux jeunes leurs droits et leurs responsabilités par l'exercice d'une citoyenneté réelle. Les jeunes ne se sentent pas citoyens, il est important de leur faire découvrir la réalité des institutions auxquelles ils seront confrontés pour les amener petit à petit vers une autonomie.

Nous œuvrons pour que chaque personne soit « utilisateur » de la ville et du quartier, cette étape indispensable lui permettra peut-être d'y être un peu plus acteur.

Projet éducatif

Lieu d'accueil jeunes est une réponse à un certain nombre d'objectifs qui doivent être déterminés en fonction des besoins explicites et implicites des jeunes, et en référence à leur milieu de vie.

Les objectifs définis sont :

1. Permettre aux jeunes d'être constamment en situation de création et de découverte notamment par le jeu. D'offrir au jeune, quelle que soit son origine sociale, une palette d'activités de loisirs, culturelles, numériques et de prévention, auxquelles seul il ne pourrait accéder, dans le respect de la qualité, dans un cadre non rigide, pour améliorer son bien-être physique, mental et social.

2. Organiser en fonction du jeune une vie collective au sein de l'accueil jeune. Elle doit être pour lui l'occasion d'une vie sociale qui privilégie les relations humaines. L'apprentissage des relations avec les adultes se vit dans une situation originale dans laquelle la dépendance n'est plus la première composante. Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs ; développer l'autonomie, en la construisant à son rythme, donner l'envie de devenir adulte, de s'insérer plus tard dans le monde du travail ; soutenir et développer les capacités d'initiative personnelle. Éviter ainsi l'oisiveté et prévenir de la délinquance.

3. Constituer un milieu éducatif permanent pour permettre à chacun, en fonction de son vécu antérieur et de son propre développement, de poser des actes qui soient significatifs de sa personne et d'unifier toutes les composantes de sa personnalité. Organiser en fonction de la vie des jeunes : l'espace jeunes doit être l'occasion d'une vie sociale qui privilégie la relation entre jeunes, les relations avec les adultes, qui favorise les échanges, qui lui permette de s'exprimer. Développer chez le jeune sa capacité de choix, son esprit critique ; lui permettre de mettre ses talents en valeur, de valoriser son image de soi, de prendre confiance en lui.

4. Responsabiliser chaque jeune face à ses actes et de les pousser vers une autonomie pour sa future vie d'adulte. De lui faire prendre conscience de l'importance du respect des valeurs et des règles au sein de la structure, du quartier et de la société.

Les codes de respect utilisés par les jeunes du quartier sont différents du code de la société. Cependant en adhérant au Centre Social Saint Roch et à son espace jeunes. Les jeunes devront accepter les règles établies par notre société pour devenir « citoyen ».

Ces objectifs se réaliseront dans le respect du projet de l'association en matière d'accueil et d'encadrement de jeunes mineurs. Le respect de ces objectifs ne peut se faire que si l'équipe d'animation se sent soudée par un esprit de groupe lié au projet pédagogique du directeur.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL JEUNES

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'accueil. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

| |
|-----------------------|
| L'organisateur |
|-----------------------|

Le Centre Social Saint-Roch

| |
|-------------------------|
| L'accueil jeunes |
|-------------------------|

L'accueil des Jeunes sera déclaré auprès de la DDCS du Nord et sera donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant : Obligation de rédiger un projet pédagogique, renforcement de la sécurité des locaux.

Le secteur jeune du Centre Social Saint-Roch est situé au 55 bis allée saint Roch 59400 Cambrai

Objectifs pédagogiques

- Apprendre aux jeunes à s'approprier le respect des valeurs, de soi, le respect des autres (de l'autre sexe), le respect de la vie privée, la volonté d'éviter les conflits (ou de les résoudre pacifiquement) autant d'attitudes qui régissent la vie en société.

Chacun devra donc être capable, de respecter les règles, notamment la charte intérieure de la structure, de respecter les règles de sécurité pour soi et pour les autres, de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose, savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, et toujours respecter l'avis de l'autre, sa condition sociale, sa nationalité, ses convictions religieuses.

- Développer les relations avec les adultes, dans la confiance et l'écoute.

- Soutenir et développer les capacités d'initiative personnelle pour que chacun soit capable de passer de l'idée aux actes, rendre le jeune acteur de son cheminement vers l'autonomie donc de définir une démarche adaptée au projet, trouver des partenaires, savoir consulter des personnes ressources, savoir prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, déterminer des tâches à accomplir, établir des priorités.

Tout ceci suppose de la curiosité, de la créativité, de la motivation et de la détermination chez les jeunes ; ce sont donc les leviers qu'il faudra actionner pour la réalisation de leurs projets.

- Mettre en valeur les capacités physiques, intellectuelles et les compétences dans le respect de tous et travailler la coopération au travers des activités dites ludo-éducatives

NOTRE ACTION JEUNESSE

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. « Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent ».

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes pour une année civile. Les objectifs sont approuvés et validés par le directeur. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local

I. Favoriser l'accueil des jeunes

- A. Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes
- B. Le faire connaître sur le secteur
- C. L'animer par un personnel qualifié

Moyens :

Mise à disposition d'une salle et de deux animateurs pour le secteur pouvant accueillir majoritairement les jeunes de 11 à 17 ans.

Diffuser des plaquettes d'information, affiches au sein du quartier et de la ville, l'utilisation du numérique pour promouvoir le centre et ses activités, puis tout un travail autour du numérique.

Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes et jeunes adultes.

Encadrement par des professionnels de l'animation.

II. Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres

- A. Les responsabiliser dans le fonctionnement du secteur jeunes et la vie du centre social.
- B. Les impliquer dans la mise en place de projets, d'activités, de sorties et toutes les actions du centre social pouvant être bénéfique aux deux parties.
- C. Les accompagner dans leur orientation scolaire ou professionnelle afin qu'ils puissent être pleinement satisfait de leur choix.

Moyens :

Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes et qu'ils devront respecter ainsi que toutes les personnes encadrantes.

Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités, projets et l'aménagement de la salle (recherche, autofinancement, réalisation)

Possibilité de mettre en place un bureau de jeunes qui sera le référent du groupe et le fil conducteur avec l'équipe d'animation

Aide à la recherche de stage, d'emploi (C.V, lettre de motivation, etc.)

III. Impliquer les jeunes dans la vie locale

- A. Découvrir le milieu dans lequel ils évoluent, et découvrir d'autres milieux.
- B. Mettre en place des actions avec les partenaires locaux
- C. Les sensibiliser sur le respect du patrimoine local

Moyens :

Les activités mises en place favorisent la connaissance de leur territoire (histoire, culture, gastronomie, etc...) ainsi que d'autres territoires (quartiers, villes, etc.)

Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront mises en place (participation aux fêtes locales, rencontres intergénérationnelles, etc)

Des actions de prévention et de mise en valeur du patrimoine seront élaborées et partagés avec les différents partenaires (nettoyage de plage, restauration de lavoirs, film, photos, etc)

IV. Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence

- A. Prévenir les comportements à risque et adapter ses réactions.
- B. Permettre la valorisation de soi et des autres
- C. S'ouvrir sur l'extérieur
- D. Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

Moyens :

Des actions de prévention seront menées avec les jeunes et les services de prévention (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc.)

Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, danse, ateliers esthétiques, sports, etc.)

Des camps ou court-séjours permettent l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

Des activités dites « de consommation » (Laser game, bowling, paintball, etc.) accompagnées de « temps-libres encadrés » en ville permettront aux jeunes de découvrir le milieu urbain.

Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat, etc...)

V. Les relations Humaines

1. Relations Jeunes/jeunes

Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.

Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).

2. Relations Jeunes/animateurs

L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.

Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres.

3. Relations jeunes/Adultes

Au sein de la structures différents secteurs se rencontrent (adultes, jeunes, en situation de handicap) la notion de respect doit être présent pour chacun au quotidien.

Au sein du centre social nous prônons l'égalité et l'empathie pour tous, chaque personnes doit être écoutés, respectés car « nous sommes tous différents mais tous pareils »

FONCTIONNEMENT :

Nombre de jours de fonctionnement : 342 jours

Nombre de jours de fermeture exceptionnelle : 10 jours

Jours d'accueils prévisionnels Hors vacances du mardi au samedi : 179 jours

En période scolaire : les autres jours mercredi et samedi

| | Nombre de jours | Horaires d'ouverture | Nombre d'heures | Nombre de jeunes prévisionnel |
|----------|-----------------|----------------------|-----------------|-------------------------------|
| mardi | 34 | 16h30-18h30 | 2 | 24 |
| Mercredi | 35 | 13h30-17h30 | 4 | 24 |
| jeudi | 32 | 16H30-18H30 | 2 | 24 |
| vendredi | 36 | 16h30-18h30 | 2 | 24 |
| samedi | 36 | 13H30 -17H | 3,30 | 24 |

Période de vacances :

Toussaint : 2 semaines durant le mois d'octobre/novembre 2021

Noël : 2 semaines durant le mois de décembre 2021

Hivers : 2 semaines durant le mois de Février 2022

Printemps : 2 semaines durant le mois d'avril 2022

été : le mois de juillet ainsi que le mois d'août 2022

En période de vacances :

| | Nombre de jours | Horaires d'ouverture | Nombre d'heures | Nombre de jeunes prévisionnel |
|----------|-----------------|----------------------|-----------------|-------------------------------|
| Lundi | 15 | 13h30-17h | 3,30 | 24 |
| Mardi | 16 | 13h30-17h | 3,30 | 24 |
| Mercredi | 17 | 13h30-17h | 3,30 | 24 |
| Jeudi | 15 | 13h30-17h | 3,30 | 24 |
| Vendredi | 16 | 13h30-17h | 3,30 | 24 |

Mode de fonctionnement

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils sont libres : En effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixés par le directeur. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs. L'espace jeune est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres. En cas d'activités extérieures, l'équipe assure généralement un accueil foyer dans la salle jeunes

Les inscriptions aux activités se font directement auprès des animateurs de l'accueil jeunes soit par le jeune lui-même ou ses parents dès la distribution des plannings et surtout durant le premier jour des vacances car il est réservé à l'accueil des parents.

Le mode de fonctionnement avec les jeunes

La discussion et l'échange, le plus souvent informels, sont les modes de fonctionnement initiaux. Cependant, des moments formalisés permettront de finaliser les préparations d'actions.

Des moments d'activités seront organisés par les animateurs de manière à impulser une dynamique.

Mais, la finalité reste l'élaboration par les jeunes de leurs loisirs et de leurs vacances. L'équipe met à disposition des jeunes, les moyens et le soutien technique nécessaires (cartes, supports d'information variés, photos, ...).

Les objectifs : les jeunes et le groupe

Développer les capacités de communication, d'écoute et d'acceptation des différences,

Opérer une prise de conscience des apports et des contraintes de la vie en collectivité,

Permettre une participation réelle et progressive de chacun à la vie du centre,

Ces idées seront respectées par :

L'installation de temps de délibération, d'expression et de réalisations collectives.

Participation au fonctionnement du Centre social saint Roch et (tâches diverses, propositions, ...)

Les objectifs : les jeunes et l'adulte

Faire découvrir et vivre à aux jeunes une relation originale.

A l'adulte, cette relation est caractérisée par :

Le dialogue

La confiance

L'interdépendance

Le droit à la parole, à la négociation, au refus

La reconnaissance de l'enfant comme individu à part entière

Cet objectif sera favorisé par la présence, la disponibilité, l'attention, le dialogue, la clarté, la confiance et la cohérence de chacun des encadrants.

L'ensemble des objectifs ne peut exister qu'à condition que la relation entre adultes respecte quelques principes :

Favoriser l'échange des connaissances, de l'information au sein de l'équipe d'animation.

Respecter chaque engagement, chaque discours et le reconnaître comme source de progrès.

Accepter la remise en question et l'auto évaluation

Être attentif et à l'écoute de chaque prise de parole

Observer le respect d'autrui (tolérance, acceptation des différences)

Règles de vie (voir règlement fait par les jeunes « je peux je dois »)

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'accueil jeune, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

L'intérieur de la salle

- Il est formellement interdit de fumer/vapoter dans la salle et dans le centre social
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse. Dans l'hypothèse contraire, l'équipe du centre social se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants.
- toute défectuosité ou dégradation des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le directeur du centre social. La personne responsable sera tenue de réparer le dommage.

à l'extérieur de la salle

Pour garantir la pérennité de l'activité, il convient de respecter les règles qui conviennent à être appliquées au domaine public.

Selon les activités proposées par le centre social saint Roch, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

Créneaux d'ouverture

Le lieu est ouvert aux jeunes en période scolaire :

Du mardi au samedi

Les mardis de 16h30 à 18h30

Les mercredis de 13h30 à 17h30

Les jeudis de 16h30 à 18h30

Les vendredis de 16h30 à 18h30

Les samedis de 13h30 à 17h

En vacances scolaires : (cf. tableau ci-dessus)

Des créneaux d'ouverture pourront être proposés en soirée pendant les vacances scolaires.

2 - LA VIE QUOTIDIENNE :

Dès le début du centre, il nous semble important que le groupe entier se réunisse pour faire prendre conscience à chacun de la nécessité de se fixer des règles communes qui vont régir la vie du groupe.

Avec les adolescents nous instaurons dès le début une revue en détails de tout ce qui le mérite en indiquant les points non négociables et nous discutons sur les règles à suivre pour d'autres points négociables.

Face à une vie de groupe il y a deux accueils possibles :

Imposer seul les règles de vie non négociables, qui ne seront pas cautionnées par le groupe et qui dès que possible les transgresseront à moins que ces règles soient toutes adaptées.

La deuxième possibilité consiste à ne pas élaborer de règles ce qui tient plus pour nous de l'irresponsabilité de la direction et de l'équipe d'animation.

En aucun cas nous ne cautionnons ces deux extrêmes ; nous ne voulons pas fuir nos responsabilités, car nous pensons que le groupe a besoin d'être dirigé et d'autre part nous estimons que le Centre Social Saint-Roch est un lieu privilégié pour permettre à un groupe de faire l'apprentissage de ses responsabilités.

Il est évident que pendant toute l'année, l'équipe d'animation doit faire en sorte que les règles érigées soit au service du groupe, l'équipe d'animation doit être garante de ces règles.

Les règles de vie collective

Le lieu se situe comme un lieu de droit.

Deux règles sont posées de manière non négociable et concernent la non consommation d'alcool et de cigarettes sur le lieu. Toute autre consommation de produits stupéfiants est aussi strictement interdite. Plus généralement, nous posons comme attitude le respect des personnes, du lieu et du matériel.

3 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION

L'accueil des jeunes nécessite quelques règles. L'animateur en charge de l'accueil, en est responsable ; il doit prendre le temps d'accueillir chaque jeune afin de lui faire noter sur la fiche d'appel prévue à cet effet son nom et prénom ainsi que son heure d'arrivée et de départ. Attention le nom et prénom doit être écrit lisiblement et correctement, l'équipe vérifie s'il est bien adhérent.

Si un jeune vient pour la première fois (ou n'est pas venu depuis très longtemps) l'animateur doit vérifier si l'inscription a été faite et prendre note des coordonnées des parents à joindre en cas d'urgence.

Les fiches d'appel doivent être tenues très soigneusement (bien écrire lisiblement les noms et prénoms) par les animateurs.

Les soins aux jeunes doivent toujours être notés sur le registre. Dans le registre on doit noter, le problème (ou la raison des soins), les soins apportés, la date et l'heure, ainsi que le nom de l'animateur. Nous pouvons donner un médicament à un enfant seulement si les parents ont remis une ordonnance avec le médicament, ou bien si un P,A,I (Plan d'Accueil Individualisé) a été établi pour un traitement médical régulier. Il faut également noter sur le registre la prise de traitement. Les animateurs doivent se tenir informés des problèmes de santé des enfants. (Une liste confidentielle est disponible pour les animateurs).

La gestion des fournitures et du matériel est placée sous la responsabilité de toute l'équipe (direction et animateurs) et des jeunes. Chacun doit entretenir et utiliser de manière respectueuse les matériels, mais aussi chacun doit gérer le fond de fournitures et matériels fongibles, ce qui implique d'effectuer des commandes régulièrement.

L'utilisation et l'entretien des locaux s'organisent sous la responsabilité de l'équipe qui doit assurer un aménagement et un rangement quotidien de la salle d'accueil. Les espaces communs doivent bénéficier d'une attention collective, les jeunes participent.

JOURNÉE TYPE :

Hors vacances scolaires : 3 heures d'accueil journalier en moyenne

| Jours | Heure de début | Heure de fin | Remarque(s) |
|----------|----------------|--------------|---|
| Mardi | 16h30 | 18h30 | Accueil foyer / Methodo scolaire |
| Mercredi | 13H30 | 17h30 | Création de projet / Animations |
| Jeudi | 16h30 | 18h30 | Accueil foyer / Methodo scolaire |
| Vendredi | 16h30 | 18h30 | Accueil jeunes / Methodo scolaire |
| Samedi | 13H30 | 17h | Action numérique |

Vacances scolaires hors activités spécifiques : 3,30 heures d'accueil journalier

| Jours | Heure de début | Heure de fin | Remarque(s) |
|----------|----------------|--------------|-------------|
| Lundi | 13h30 | 17h30 | Animation |
| Mardi | 13h30 | 17h30 | Animation |
| Mercredi | 13h30 | 17h30 | Animation |
| Jeudi | 13h30 | 17h30 | Animation |
| Vendredi | 13h30 | 17h30 | Animation |

1. Durant les vacances, **des journées jeunes ou des sorties/ séjour spécifiques** sont organisées, nous accueillons alors dès 9h00. Les jeunes ont la possibilité de se restaurer au Centre social saint Roch durant les vacances en apportant leur repas.

Objectifs généraux de l'accueil Jeunes

Éduquer le citoyen par la pratique de la vie collective et démocratique

Notre action vise à favoriser la co-gestion du lieu entre les enfants, l'équipe d'animation, les usagers et les familles, grâce à des réunions d'information, des temps forts sous forme de soirée ou d'actions (fête de la soupe, fête des voisins, ...).

La proposition d'activités culturelles, artistiques, physiques, sportives et de pleine nature permet d'améliorer le vivre ensemble (ouverture culturelle, sensibilité artistique, charte de l'esprit sportif, jeux coopératifs...)

Permettre aux jeunes de vivre de manière constructive et participative leurs temps de loisirs et leurs vacances scolaires

La structure est repérée par de nombreux jeunes et familles.

Notre ambition est de le faire vivre comme « un lieu » :

D'expression,

D'échange,

De ressources,

De participation, qui permette à chacune et chacun :

De construire sa personnalité,

De vivre en groupe ici et ailleurs,

D'élaborer, de réaliser et d'évaluer ses projets.

Notre action pédagogique doit permettre d'amener des jeunes à être acteurs, décideurs dans leur vie et en particulier durant leur temps libre.

Une première étape de découverte, de sensibilisation est nécessaire : l'équipe doit proposer aux jeunes des moments attractifs de manière à déclencher des envies, à montrer des actions/projets au sein du Centre social Saint-Roch. Il s'agira de lancer une dynamique collective. Ensuite, nous devons être attentifs aux propositions émanant des jeunes eux-mêmes, les encourager, les dynamiser pour leur permettre d'aboutir rapidement.

Stimuler le désir de mobilité des jeunes

Certains jeunes ne sortent que rarement de leur contexte de vie habituel, d'autres ne partagent qu'exceptionnellement la vie collective avec des pairs (hors cadre scolaire). Notre action doit permettre à des groupes de se constituer autour de projets de départs ou des séjours accessoires.

Le lieu d'accueil.

Un lieu d'accueil et de rencontre permanent fonctionne en accès libre pour les jeunes adhérents. C'est un lieu collectif et ouvert à tous. Il est important que les jeunes s'approprient celui-ci. L'équipe pédagogique reste très attentive à ce que chacune et chacun y trouve sa place et puisse y vivre des relations humaines de qualité inscrites dans le temps (sécurité affective, physique et morale).

Il fonctionne autour de différentes activités propices à la rencontre : des jeux de société, un espace bibliothèque avec des BD, livres et revues, un espace multimédia.

Il a une fonction de « lieu ressource », une base de départ à l'action d'animation.

Le local jeune du Centre Social Saint-Roch doit permettre à la jeunesse une ouverture sur l'environnement local.

La découverte et l'appropriation du milieu de vie sont encouragées :

En facilitant l'accès aux équipements existants et aux associations, par la recherche de tarifs adaptés, par la mise en place d'actions communes

Par la mise en place d'actions de découverte du milieu environnant (la ville, la montagne, les côtes du Nord), notamment par le biais d'activités de plein air.

Les départs en vacances sous la forme de mini camps : Les départs en vacances peuvent répondre à un besoin de rupture, de vivre avec d'autres (jeunes et adultes), l'aventure du départ, de la découverte de l'« ailleurs ». Ils se déroulent sous la forme de départs en petits groupes, 7 jeunes-2 animateurs, sur des régions de la France ou à l'étranger à partir d'envie de jeunes (l'océan, les pays voisins...)

Modalités d'inscription

Chaque jeune âgé de 11 à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en : - remplissant un dossier d'inscription suite à sa première visite faute de quoi il ne sera pas accepté

- consultant et signant le règlement intérieur (voir en annexe)
- payant une cotisation annuelle de 7€ pour l'adhésion individuelle et 10€ pour une adhésion familiale.
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique
- fournissant son test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques (si c'est le cas)
- un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques

Activités du Lieu d'accueil et de loisirs de proximité

Du mardi au vendredi de 16h30 à 18H30

Les mercredis de 13h30 à 17h30

les samedis de 13h30 à 17h

Hors vacances

Activités

Accueil foyer

Méthodologie scolaire

Animations divers

Création de projet

Numérique

Accueil Foyer

Le mardi, jeudi et vendredi à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.

Le créneau de l'accueil foyer est en complément d'une autre action (méthodologie scolaire, sorties, ateliers cuisines, ...)

Mise à disposition de la salle et du matériel de l'espace jeune avec deux encadrants. L'accueil foyer est ouvert à tous les jeunes du quartier Saint-Roch ou d'ailleurs adhérent au Centre Social.

Durant cet accueil les jeunes sont libres dans leurs loisirs et dans la création de nouveaux projets tout en respectant le règlement. (Organisation de soirées, réalisation de plannings, ...). Les jeunes peuvent réaliser un dossier « FLIJ » (Fonds Local d'initiative Jeune) auprès de Cambrésis Ressources, discuter, préparer les prochains plannings d'activités afin qu'ils soient cohérents avec les envies des jeunes et le projet du centre.

Méthodologie scolaire

Les mardis, jeudi, vendredis à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 et les samedis matin.

Le créneau pour la méthodologie scolaire est une demande réelle de la part des parents et de certains jeunes.

Que ce soit en période scolaire ou en période de vacance les créneaux sont d'une durée de 2h

Une mise à disposition de la salle et du matériel de l'espace jeune avec deux encadrants. La méthodologie scolaire est ouverte à tous les jeunes du quartier Saint-Roch ou d'ailleurs adhérent au Centre Social. Une mise à disposition de la salle de l'espace jeune avec deux encadrants

Durant cet accueil les animateurs demandent aux jeunes le thème sur lequel ils ont des difficultés puis grâce à différentes méthodes, ils leurs apportent des techniques d'apprentissage et de compréhension tout en respectant le règlement. Lorsque ceux-ci n'ont pas de demandes particulières des activités et jeux éducatifs sont mis en place.

Atelier multimédia

Les samedis après-midi de 13h30 à 17h.

Mise à disposition de la salle jeune et du matériel numérique (de l'espace jeune avec deux encadrants. L'accueil foyer est ouvert à tous les jeunes du quartier Saint-Roch ou d'ailleurs adhérent au Centre Social.

Durant cet accueil les jeunes sont libres dans leurs loisirs et dans la création de nouveaux projets tout en respectant le règlement. (Organisation de soirées, réalisation de plannings, ...). Les jeunes peuvent réaliser un dossier « FLIJ » (Fonds Local d'initiative Jeune) auprès de Cambrésis Ressources, discuter, préparer les prochains plannings d'activités afin qu'ils soient cohérents avec les envies des jeunes et le projet du centre.

Activités :

Jeu en réseau, création et découverte de l'ESL (électronique sport league)

Accès internet (recherches diverses autres que scolaire).

Créneau d'aide aux recherches scolaires,

Aide à la recherche d'emploi et de formations,

Atelier activités manuelles

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h. Les mercredis et samedi de 14h00 à 17h00

Cet atelier permettra de travailler sur divers projets que nous menons tout au long de l'année, comme Halloween création de décor, découverte de nouvelles activités manuelles (perle HAMA, paper craft...)

Atelier Méthodologie scolaire

Les mardis et jeudis sont consacrés à la méthodologie scolaire mais nous donnons également la possibilité aux jeunes de venir les autres jours de la semaine si le besoin s'en fait sentir. Toujours dans ce souci de souplesse d'accueil.

L'accueil en début de séance est avant tout un moment convivial qui permet aux jeunes de se familiariser avec les lieux, et d'effectuer une transition entre la fin de l'école et le début de la méthodologie scolaire. Cette première partie de l'atelier permet aux jeunes de discuter et de préparer avec l'aide de leur accompagnateur les points à aborder ou à approfondir.

Méthodologie scolaire :

Pendant ce temps de méthodologie, l'accompagnateur détermine plus en détails avec le jeune ou l'enfant les points à étudier. Il guide l'enfant ou le jeune dans ses recherches et sa réflexion. L'accompagnateur n'aide pas l'enfant à faire ses devoirs, mais il lui donne les moyens de les faire lui-même, de devenir autonome. L'accompagnateur a pour mission d'aider l'enfant à acquérir des méthodes de travail pour réussir par lui-même

Le public

Les actions Jeunes sont proposées aux jeunes adhérents du Centre Social saint Roch de 11 à 17 ans filles et garçons, qui fréquentent régulièrement le lieu d'accueil. Ce sont des jeunes de toutes origines sociales et culturelles du quartier Saint-Roch et de la ville de Cambrai.

Une grande partie du public est issue de familles reconnues en difficulté sociale et résident essentiellement le quartier Saint Roch de la ville de Cambrai. Nous menons des actions également en direction du public extérieur qui ne fréquente pas encore le Centre Social.

1/ Public jeune

L'Accueil Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toute catégorie sociale ou nationalité...

L'accueil Jeunes autorise les parents à participer à l'encadrement des activités dans la limite

mesure où ils ont rencontré l'encadrement au préalable et où leur présence ne gêne pas le fonctionnement du groupe. Cela permet de travailler le lien social et la parentalité. C'est un élément important dans le quartier où certains parents demandent un soutien pour l'éducation de leur enfant.

2/ Public parent

L'équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet du LALP. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents. À l'inscription du jeune (1ère visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec : - le règlement intérieur, - Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, un certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité précisant que le jeune est à jour de ses vaccinations, test de natation (si nécessaire à ramener complet et signé dans les plus brefs délais dès réception), - la plaquette de l'accueil de loisirs ados présentant les horaires d'ouverture et le programme d'activités. Pour toutes sorties et ou animations extérieures, les dossiers COMPLETS sont obligatoires.

Les moyens

L'encadrement

L'encadrement est assuré par les animateurs permanents de la structure et des stagiaires de la formation professionnelle. L'équipe permanente est constituée d'un directeur et d'un animateur.

L'équipe d'animation :

| Nom et Prénom | fonction | qualification |
|-------------------|---------------------------------------|------------------------|
| GOUACHI Julien | Responsable / Animateur | B.P.J.E.P.S |
| LEMAIRE Angélique | Référente jeunesse / Animatrice | D.U.T carrière sociale |

Par trimestre, un temps de préparation, de repérage et de bilan est nécessaire pour adapter notre action.

Une réunion hebdomadaire de coordination d'équipe et de préparation des actions est prévue.

Une disponibilité certaine est demandée à l'équipe d'animation afin d'offrir la souplesse nécessaire à l'encadrement de soirées, de sorties, de mini camps et de séjours accessoires.

Le matériel

L'espace jeunes ou local LALP dispose d'un matériel destiné à l'accueil sur le lieu ainsi que pour les sorties :

Petit matériel fongible dans la régie centrale ;

Jeux et matériels d'activités extérieures ; d'activités physiques et sportives (ballons, raquettes,...) ;

Jeux d'intérieur, jeux de société ;

Documentation pédagogique (Les cahiers de l'animation, Le journal de l'animation, réglementation DDCS de l'année en cours...) ;

Livres de bibliothèque (BD, romans, revues...) ;

Matériel de camping (pour un groupe de 9 personnes) ;

Un minibus.

Les moyens financiers

Cette action dispose d'un budget propre géré par le Conseil d'administration et le directeur du Centre Social. Le directeur de l'action applique les directives du Conseil d'Administration du Centre Social pour respecter au mieux le budget. Le conseil d'administration et le directeur du centre social ont un regard permanent sur les dépenses du secteur LALP qui sont présentées lors du conseil d'administration.

Les financeurs :

La CAF

La région

Le département

Les modalités d'évaluations

Évaluation de l'avancée du projet pédagogique par rapport aux actions (les actions menées sont-elles au service du projet, au service des objectifs pédagogiques ? ...)

Bilan / évaluation avec les jeunes et l'équipe éducative, sur les projets, les animations et le fonctionnement de la structure, chaque trimestre.

Bilan / évaluation des projets d'animations spécifiques avec les différents partenaires qui seront intervenus.

Bilan en juin pour les actions de l'année scolaire et en septembre pour les actions de l'été.

Évaluation individuelle des animateurs (à travers des grilles d'évaluation élaborées par la direction) sur le rôle et la fonction de l'animateur.

Évaluation de l'équipe direction par l'équipe d'animateurs, sur le rôle et la fonction de la direction.

Entretiens professionnels une à deux fois par an pour les animateurs permanents

Les rôles et attitudes de la direction et des animateurs

On parle d'animateur/directeur car la direction d'une structure de loisirs se compose de personnes ayant une qualification d'animateur qui assume une fonction de direction. Ainsi, l'animateur/directeur devra avoir les mêmes attitudes et comportements que les animateurs, auxquels s'ajoutent des capacités à assurer la gestion administrative, matérielle et financière de la structure, le recrutement, l'accompagnement, la formation et l'évaluation des animateurs, le suivi et la mise en place du projet pédagogique, à maintenir une communication interne et externe ; et coordonner l'ensemble des projets et des personnes de la structure.

Il est de la responsabilité de la direction :

- d'assurer la cohérence éducative,
- d'avoir une perception globale de l'action, du séjour, du Local LALP
- d'aider les jeunes en difficultés,
- de pouvoir réajuster si nécessaire,
- d'avoir le souci de la cohérence d'équipe,
- de jouer le rôle de formateur auprès de l'équipe,
- de régulariser les problèmes qui peuvent se poser,

Cela se traduit donc par des fonctions :

- d'animation de l'équipe, de son travail
- de gestion (comptabilité du budget jeune, économat,...)
- de gestion des relations extérieures

Il appartient aux animateurs :

- d'assurer la sécurité physique, morale, affective des jeunes et d'y être attentif,
- de faciliter la naissance et la validation de projets de jeunes,
- de veiller à l'intégration de l'individu dans le groupe,
- d'informer le groupe, l'équipe.

Différents outils existent (temps de travail hors public) :

- le bilan de journée,
- le « point » par rapport à un jeune, au groupe, à une situation,
- les préparations,
- la documentation,
- la formation,

le transfert de compétences.

En somme, l'animateur devra être capable de :

de prendre en compte la spécificité des jeunes ;

de proposer à chaque jeune les moyens de se réaliser ;

de mettre en œuvre les moyens d'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque individu dans le groupe ; en respectant la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs ;

de faire émerger les propositions compatibles avec le projet pédagogique et les usagers ;

d'imaginer et mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation des activités et des projets ;

de situer son rôle au sein de l'équipe pédagogique ;

de participer activement à la mise en œuvre du projet pédagogique, à l'évaluation du projet et être force de proposition pour le modifier ;

d'évaluer son action et choisir les moyens de se perfectionner.

L'animateur devra aussi être capable :

d'organiser la demande / gérer les projets et les animations ;

de permettre le dialogue ;

de permettre l'ouverture d'esprit ;

de faire respecter la sécurité, et l'écoute des règles de vie collective ;

d'être responsable de ses attitudes et de ses actions ;

d'être acteur dans le groupe et dans la structure ;

d'élargir ses connaissances, ses savoir-faire et ses savoirs être ;

de contribuer au bon fonctionnement du groupe ;

d'avoir une fonction éducative et co-éducative ;

d'être référent ;

de faire passer les notions de respect des individus, des valeurs et des biens.

De respecter et faire respecter les valeurs définies dans les statuts de l'association.

4 - Les partenaires :

| Partenaires | Conventionnement | Fonction du partenariat |
|---|---|--|
| CAF | Convention dans le cadre du LALP | Nous sommes en contact permanent avec la CAF qui est notre partenaire financier et pédagogique. IL nous apporte également un soutien technique. |
| DACS | Agrément | Soutien technique des conseillers |
| la Bouée des jeunes | Partenaire ponctuel dans le cadre d'une action définie, mais aussi tout au long de l'année (travail en commun). | Ce partenariat vient renforcer notre action éducative sur le terrain, il permet l'échange d'informations et de données, elle est un relais essentiel pour les jeunes du quartier. |
| L'ensemble des accueils jeunes du Cambrésis | Partenaire ponctuel dans le cadre d'une action définie | Ce partenariat existe pour mettre en place de projets d'animations en commun et il permet l'orientation des jeunes vers d'autres structures d'animations afin de diversifier l'offre d'animation pour ce public. |
| EPICEA | Partenaire ponctuel dans le cadre d'une action définie | Ce partenariat existe dans le cadre du dispositif CUCS (sur des actions de prévention). |
| Conseil général | Partenaire ponctuel dans le cadre d'une action définie | Partenaire financier dans le cadre des dispositifs : VVV, LJN. |
| Département Du Nord | Partenaire ponctuel dans le cadre d'une action définie. | Partenaire institutionnel. |
| Cambrésis Ressources | Le centre Social saint Roch est membre de Cambrésis ressources (adhésion annuelle). | Nous menons des actions communes. Nous faisons parti du Laboratoire d'idée. Nous bénéficions du réseau de Cambrésis Ressources. |

Le Centre Social saint Roch continue son ouverture vers les autres structures d'animations et élargit son réseau de partenaires pour travailler avec un maximum d'acteurs du Cambrésis.

L'ensemble de ce projet Pédago-éducatif n'est que théorique et peut paraître ambitieux, mais il permet une clarification de l'ensemble du déroulement du fonctionnement de l'Espace Jeunes ou Local LALP.